

CONDUITE DES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Cat. 1A/B, 3A/B

(selon recommandation R 386 de la CNAMTS)

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions réglementaires et recommandations applicables à la conduite des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnels (PEMP),
- Connaître la technologie et le fonctionnement des principaux organes de la PEMP pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort,
- Connaître les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP, et les règles et consignes à respecter pour réaliser en toute sécurité les manœuvres,
- Positionner et manœuvrer la PEMP en respectant ces règles.



PUBLIC

- Toute personne amenée à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'entreprise.



PRÉREQUIS

- Avoir plus de 18 ans (sauf dérogation spécifique)
- Avoir une aptitude médicale délivrée par la médecine du travail validant notamment l'aptitude au travail en hauteur.
- Savoir lire et écrire en langue française.



STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 12 stagiaires par jour de théorie
- Limité à 6 stagiaires validant une catégorie, par jour de pratique et de test.



DURÉE

- 3 jours pour un débutant / 2 jours pour un confirmé



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, échanges d'expérience
- Exercices pratiques de conduite – Observation du comportement du conducteur et correction
- Matériel (voir annexe technique)
- Formateur et testeur certifiés



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Tests théoriques et pratiques
- Reconnaissance par validation d'un ou plusieurs CACES®

CONTENU DE LA FORMATION

Le contexte réglementaire :

- Les dispositions selon la réglementation en vigueur (code du travail, code pénal, code de la route) et selon la recommandation R386,
- Les conditions à remplir pour la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnels,
- Les droits, obligations et responsabilités du chargé de manœuvre.

Les différentes plates-formes élévatrices mobiles de personnels dans l'entreprise :

- Leur classification,
- Leurs principaux organes,
- Les sources d'énergie et secteurs d'utilisation,
- Les vérifications obligatoires avant, pendant et après l'utilisation,
- L'équilibre de la plate-forme – courbe de charge,
- Les conditions atmosphériques.

Les règles et consignes :

- De circulation dans l'entreprise (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments), sur les chantiers et sur la voie publique,

Les règles et consignes (suite) :

- De stabilisation,
- De levage à différentes hauteurs et de descente,
- De sécurité et procédure de secours.

Utilisation des plates-formes élévatrices :

- Les vérifications d'usage,
- La prise de poste,
- Reconnaissance du parcours – Sol,
- Encombrement – Danger aérien – Vent,
- Evolution en marche avant et arrière,
- Stabilisation – Montée – Descente,
- La fin de poste.

EN COMPLÉMENT sur le thème

- Travail en hauteur – Port du Harnais
- Conduite de chariots automoteurs de manutention – R389
- Conduite d'engins de chantier – R372
- Sauveteur Secouriste au travail

CONDUITE DES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Cat. 1A/B, 3A/B

(selon recommandation R 386 de la CNAMTS)

ANNEXE TECHNIQUE : MATERIEL NECESSAIRE A METTRE A DISPOSITION POUR LA REALISATION DU TEST CACES

FICHE DE MISE A DISPOSITION PAR LES LOUEURS DES MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TESTS CACES® R386 PEMP

La présente fiche renseigne des moyens nécessaires pour la réalisation d'une session pratique ou d'une session CACES®. Le loueur suivra les tableaux descriptifs ci-dessous et prendra soin de valider en interne si les conditions sont requises suivant les croix correspondantes sur la présence des différents éléments demandés. En acceptant et en signant la convention de mise à disposition des loueurs, le loueur atteste que les conditions décrites seront respectées. Le testeur vérifiera l'adéquation des moyens qui seront mis à sa disposition et décidera de la faisabilité des tests CACES®.

TESTS THEORIQUES :

Description des moyens mis a disposition	Réponse de l'entreprise	Vérification par le testeur à son arrivée sur le site
Une chaise par candidat	X	
Une table par participant	X	
Une aire de 3 m ² par candidat	X	
Eclairage suffisant	X	
Confort (chauffage, éclairage, propreté etc...)	X	

TESTS PRATIQUES :

Description des moyens mis a disposition	Réponse de l'entreprise pour les catégories suivantes						Vérification sur place par le testeur
	1A	1B	2A	2B	3A	3B	
1 machine de la catégorie demandée	X	X	NA	X	X	X	A fournir
Notice d'utilisation du constructeur	X	X	NA	X	X	X	A fournir
Certificat de conformité CE ou équivalent	X	X	NA	X	X	X	A fournir
Rapport de VGP	X	X	NA	X	X	X	A fournir
Carnet de maintenance	X	X	NA	X	X	X	A fournir
Zone permettant le déploiement et la mise en gestion de la PEMP	X	X	NA	X	X	X	
Harnais de sécurité + longe de moins de 2 m sans absorbeur d'énergie (selon notice d'utilisation du constructeur)	X	X	NA	X	X	X	
Matériel de signalétique et de balisage	X	X	NA	X	X	X	
Plate forme de travail <u>le long</u> d'une surface verticale plane	X		NA	X	X	X	
Plate forme de travail <u>au dessus</u> d'une surface horizontale plane		X	NA			X	
Plate forme de travail <u>sous</u> une surface horizontale		X	NA				
Plate forme de travail dans un espace limité		X	NA	X		X	
Les EPI nécessaires pour chaque candidat (chaussures, casque avec jugulaire, gants, lunettes, anémomètre etc...)	X	X	NA	X	X	X	
Différents types de sols (résistant : goudron-béton-meuble-terre-remblats)			NA	X	X	X	
Nécessite le calage (plaque de répartition)	X	X	NA				